



UFE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

CAP nationale des Techniciens Supérieurs de l'Équipement 26 novembre 2008

La CAP est présidée par Monsieur Éric SAFFROY, sous directeur DRH/SGP/ATET (personnel C et B Administratifs, Techniques, d'exploitation et des transports terrestres)

Déclaration des élus CFDT

Le 5 novembre 2005, nous avons rencontré Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, DRH , suite à notre demande d'audience auprès du ministre. Nous avons demandé un calendrier pour les réunions du groupe de travail et des négociations sur l'évolution du corps en 2009, ainsi que sur les conséquences des propositions Fonction Publique de revalorisation de la catégorie B pour le corps des techniciens.

Nous sommes toujours en attente des retours de rencontre du DRH avec le ministre et des orientations que celui ci a données. Le DRH nous avait promis des réponses sous 10 jours.

Aujourd'hui, les propositions de la fonction publique sont connues, il n'y a plus aucune raison de ne pas démarrer le dialogue, cela devient urgent.

Réponse du président aux déclarations préalables

La semaine dernière le MEEDDAT a été invité à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique avec d'autres ministères (Agriculture, Défense,...) à une présentation de l'architecture générale du projet d'évolution de la catégorie B.

Elle se déroulera dans un espace indiciaire commun avec un indice terminal à 660 brut. Deux niveaux de recrutement, soit au 1er niveau du corps avec un baccalauréat soit au 2ème niveau du corps à bac + 2.

Calendrier : l'objectif d la FP est de sortir un accord cadre dans le courant du 2ème semestre 2009. Il est nécessaire de modifier le statut de la FP pour entériner l' accès direct au 2ème niveau de grade. L'incorporation des corps se fera sur 2 ans (2010 et 2011). Pour la FP, il est nécessaire dans le cadre de ce nouveau statut de fusionner des corps. La DRH entamera une réflexion globale avec les contrôleurs en attendant les réflexions interministérielles ;

Pour la prochaine réunion du groupe de travail des TSE, le 15 décembre 2008, il faudra que le DRH annonce officiellement cette réflexion sur la fusion pour élargir le groupe de travail sur le nouveau périmètre.

Le 15 décembre, il est prévu des réflexions sur l'Emploi Fonctionnel en attendant la mise en place du groupe de travail élargi.

Pour l'examen professionnel exceptionnel au grade d'ITPE, la DRH n'apporte pas de réponse.

Pour le tableau d'avancement à TSP, un premier projet de texte a été soumis à la DGAFP. Les négociations sont en cours avec deux solutions. Soit on fixe le pourcentage en début d'année, soit on peut reporter les postes non pourvus au concours.

En ce qui concerne l'indemnitaire, les discussions ne sont pas encore lancées, des arbitrages seront à effectuer.

Examen des promotions

Pour que nos élus fassent de bonnes et pertinentes interventions en CAP, ils doivent disposer d'éléments de nature à assurer une bonne compréhension du dossier et sa défense en CAP. Ces éléments doivent leur parvenir, si possible, avant la pré-CAP.

En effet, c'est lors de cette réunion que nous pouvons demander des informations complémentaires et contester éventuellement le classement de la MIGT.

Enfin, nos interventions au niveau national tiennent compte des positions défendues dans les services lors des concertations locales qui se font, ou que vous devez exiger, avant l'établissement des propositions transmises à l'Inspecteur Général (IG) chef de la MIGT. Ces réunions et interventions locales CFDT sont et restent déterminantes.

Nomination à l'emploi de chef de subdivision

IMPORTANT

Cette année le nombre de postes pour le détachement dans l'emploi fonctionnel était supérieur au nombre d'agents classés par les MIGT : 215 postes en option basse et 245 postes en option haute pour 186 agents classés par les MIGT au printemps 2008.

Au 31 décembre 2007, 131 agents ont opté pour les conseils généraux et 21 postes auraient pu faire l'objet d'une promotion.

152 agents peuvent ainsi être détachés au 1er janvier 2008 dans l'emploi fonctionnel avec l'éventuelle possibilité pour 21 agents d'obtenir leur détachement au 1er août 2007.

- La CAP de juin 2008 a établi un tableau d'avancement dans le détachement de l'emploi fonctionnel pour 152 agents avec nomination au 1er janvier 2008
- La CAP de novembre 2008 attribue les 97 postes restant avec nomination au 1er août 2008 dont 19 au 1^{er} janvier 2008.
- Les services ont donc effectué de nouvelles propositions à la suite des agents proposés et non retenus lors de cette CAP.
- Les MIGT ont établi un nouveau classement en motivant les modifications de classement des agents non retenus à cette CAP.

Cette CAP spécifique concerne le détachement dans l'emploi fonctionnel, avec date de nomination au 1er août 2008, pour les 97 postes restants.

Ces nominations se font sous la forme de détachement de 5 ans. Au terme de ce délai, chaque cas est réexaminé en CAP pour un éventuel renouvellement. La DGPA ne veut pas renouveler le statut d'emploi plus de deux fois (10 ans) à un technicien qui resterait sur un même poste.

Peuvent être statutairement nommés à l'emploi de chef de subdivision, les techniciens supérieurs principaux ayant atteint le 6ème échelon et les techniciens supérieurs en chef à partir du 5ème échelon.

Données chiffrées :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nb de proposables	3430	2674	2776	2993	2986	2658
Nb de proposés	299	260				303
Retenus par les MIGT	186	147	143	155	148	186
Nb de postes :	120=75+45	80	81	57	65 + 15LC	149 (1/1/08) +19 (1/1/08) +78(1/8/08)

Rappel : ce détachement correspond à un emploi fonctionnel bonifié de 20 points de NBI (Nouvelle bonification indiciaire) et de 4 points d'ISS en plus, ce qui correspond en moyenne à 160€ par mois (suivant le coefficient géographique).

Si les emplois éligibles à ce grade concernaient au départ essentiellement les postes de chef de subdivision territoriale, de parc, depuis 2000, d'autres familles d'emploi : encadrement, experts, chargés de mission.....peuvent prétendre à cet emploi.

A partir de 2008, les nouveaux postes pouvant ouvrir l'emploi fonctionnel sont :

- Adjoint à un responsable d'entité territoriale ou de district à condition que cet adjoint soit en charge de fonctions à responsabilités propres.
- Chef de Pôles ou chef de projet en SIR
- Délégué territorial, conseiller de gestion, chargé de communication.
- Chargé de mission ou de projet, politique de la ville, qualité, géomatique, risques naturels.

- Chargé de mission ou de projet en administration centrale
- Chargé de mission ou de projet dans le RST .

Les critères de sélection prennent en compte :

- la répartition des postes par IG proportionnellement au nombre de proposables (même si ces quotas restent indicatifs)
- Le classement des IG (à partir du classement des services en principe ! !).
- Les critères des IG varient d'une MIGT à l'autre...et ne sont pas toujours compréhensibles.

Les critères des Services et des MIGT devraient se décliner ainsi :

- l'importance du poste,
- ancienneté minimum d'un an dans le poste,
- ancienneté maximum sur le poste de 15 ans pour les "généralistes" et 20 ans pour les "experts" (critère depuis 2000)
- manière de servir de l'agent basé sur le rapport du service.

Les techniciens, se trouvant sur un poste situé dans un Conseil Général, auront le bénéfice de leur détachement dans l'emploi fonctionnel pour une durée de 2 ans.

MIGT 1

Christophe MAINNEMARREDDE 59 - 01 01 08
 Jean-Francois DRON..... DDE 62
 Nathalie PETIT DDE 80
 Patrick COUPLET SN-NPDC
 Alexandre LALLEMANT DDE59
 Bruno KERLOC'H CETE NP
 Edouard DUSSART DRE 80

MIGT 2

Isabelle GRAZIAN-COURBON..... SN Seine 01 01 08
 Alain POREE DU BREIL DDE 93
 Claude DRONNIER DIR IDF
 Gilles RIBES..... DREIF
 Hélène MAURATILLE..... DDE 93

MIGT 3 et 4

Dominique DORANGE DIR NO 01 01 08
 Didier LECLERC..... CETE NC
 Corinne AURY-REGNIER..... DRE 14
 Louissette LE ROCH DDE 50
 Pascal JOUIN DDE 14
 Jean-Pierre VERRIERE DDE 37
 Christophe LAMY DDE 76
 Laurence DUMAY DRE 14

MIGT 5

Michel HUET CETE O 01 01 08
 Gérard LEJALE DDE 56
 Jocelyne FOURNEL DDE 35
 Grana GATEAU CETE O
 Christine DUVAL DDE 53
 Jean-Paul GUIHAIRE DDE 22
 Hugette LAGARDERE DDE 29
 Luc HOUSSAIS DDE 44
 Kamel DORIAN DDE 72
 Liliane SAUVAGEON DDE 35

MIGT 6

Etienne HOURCADE LAMARQUE DDE 64 01 01 08
 Dominique REMAUT DIR A 01 01 08
 Claudine DUPUCH DDE 33 01 01 08
 Marie-Gabrielle MOUNEYRES DDE 40 01 01 08
 Dominique MECHAIN DDE 17 01 01 08
 Francis BUGEAUD DRE 33
 Jean-Michel FAURE DDE 17
 Xavier DUTHEIL DDE33
 Jean-Yves MOUGNAUD DDE86
 Michel EMPRICHARD DDE 16
 Hervé DOSPITAL DDE 33
 Maurice CLOCHARD DDE 86

MIGT 7

Michel FILIPI..... DDE 82 01 01 08
 Christian RODRIGUEZ DDE 81
 Alain ROUANET DDE 87
 Jean-Pierre THERON DDE87
 André HONORAT DDE 23
 Alfred GOMEZ DDEA 09
 Jean-Michel DESBORDES DRE87

MIGT 8

André ISLER CETE Est 01 01 08
 Thierry COEUR..... DIR Est 01 01 08
 Laurent BERTHOUX..... DDE 67 01 01 08
 Jean-Claude MOITRIER DIR Est 01 01 08
 Sandrine BOURGEOIS DRE 51
 Michel BOIRE DRE Lor
 Jean-Pierre LEFEBVRE..... DDE 68
 Yannick PICARD..... DDE52
 Didier SIENTZOFF..... DDEA 10
 Thierry TSCHIRRET DRE Als
 Odile MALAISE DDE 54

MIGT 9

Michel BLETON CIFP Mâc 01 01 08
 Pascal SCHAR DDE 70
 Francois GANIVET DDE 58
 Christophe HUOT-MARCHAND..... DRE 25
 Marcel CUMONT DDE 89

MIGT 10

François CLAUZON DDE 07 01 01 08
 Nadine CHABOUD..... DDE 38 01 01 08
 Luc MAILLARD DIR CE 01 01 08
 Jean-Yves SANQUER DDE 74 01 01 08
 Philippe GUIRAND..... DDE 73
 Joelle GORON..... DDE63
 Alain BERNARD SN Rh S
 Pascal BILLY DIREN 69
 Lionel GINESTET DDE 43
 Michel BALLY CETE Lyon
 Christine VALOUR..... DDE 42
 Christian PEYRAL..... DIR MC
 Yves ROUAT DDE 15

MIGT 11

Anne-Marie GIRARDOT DDE05 01 01 08
Serge GONZALEZ DDE 84
Serge VAREILLES DDE 30
Anne-Claude BALLAND DDE 13
Eric THERASSE DIR Med
Jean-Louis GUIRAUDIE DDE 34
Danielle RONDELLO DDE 66
Patrice CAUNES DDE 83
Eric PICCIONE DIR Med
Jean-Marie PELLEGRINO CETE Med

Gérard LOUSTALOT DDE 971

Adm. Centrale

Guy VEDRENNE ENTE Aix
Louis VALLOT DGR

Aviation Civile

Philomin CHIPAN SNIA

Service Techniques Centraux

Alain LE GALL SETRA
Catherine MAISONNEUVE STRMTG

MIGT 12

Denis JUNG DE 976 01 01 08
Guenhael LE GLOANIC DDE 974

Autres Ministères

Maryse MORNET-KOHLER Min Justice

Emplois fonctionnels

La DRH prépare un nouveau moratoire pour les emplois fonctionnels impactés par les nouvelles réorganisations prévues DDE /DDEA.

Détachement entrant

Nom **Service**
Sylvie GREZE DDE 89

Organisation modifiée de l'administration centrale

Suite à la réorganisation de 2008, la CAP valide les affectations des techniciens.
La CAP valide les emplois fonctionnels en administration centrale.

Pré positionnement de la DDE 974

La CAP valide le pré positionnement des agents de la DDE 974 suite au transfert des routes vers la région.

Un recours sur pré affectation a reçu un avis défavorable, mais courrier personnalisé DRH lui rappelant tous ces droits y compris la possibilité de postuler sur la bourse des postes DDE 974.

Mutation dans l'intérêt du service vers le CSM Languedoc Roussillon

Monsieur Rémi TAILLADE de la DDE 11 accepte son rattachement au CSM. Il conserve sa résidence administrative à Carcassonne jusqu'à son départ à la retraite. La CAP valide cette mutation.

Informations générales

Date des prochaines CAP 2009 des TSE

Depuis 2004, il y a 3 mouvements de mutation annuels.

- Le 3 mars 2009 ,Mutations avec effet au 1er mai 2009.
- Le 9, 10 et 11 juin 2009, promotions LA TSE , EF et mutations avec effet au 1er septembre 2008.
- le 21,22 et 23 octobre 2009 CAP promotions, TA TSP et TSC et mutations avec effet au 1er janvier 2010.

Pour tout renseignement complémentaire contactez vos élus CFDT

Louis DAT (SSBA Sud Est) : Tel : 04.42.33.77.89
louis.dat@developpement-durable.gouv.fr

Jean Paul COSMAN (SEG Blois) : 02.54.55.49.90
Jean-paul.cosman@developpement-durable.gouv.fr